

Située au sud d'Angers, la **communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA)** regroupe 19 communes et 57 000 habitants. Son territoire, composé de villages et petites villes à taille humaine, se déploie dans des paysages vallonnés où la Loire et ses affluents côtoient des vignobles emblématiques. Il allie patrimoine naturel et culturel, dynamisme économique, équipements publics et services de proximité.

RECRUTE

AGENT ESPACES VERTS (H/F) – SECTEUR 1 (ST-GEORGES-SUR-LOIRE)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée d'un an puis possibilité nomination fonctionnaire.
Cadre d'emplois :	Adjoint technique (catégorie C)
Régime de temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	Dimanche 29 mars 2026
Date prévue de recrutement :	1 ^{er} avril 2026

CONTEXTE

➤ Qui sommes-nous ?

La communauté de communes Loire Layon Aubance est une collectivité de service public local qui agit pour le compte des 19 communes de son territoire. Ses 250 agents contribuent au bon fonctionnement quotidien des communes et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Nos missions comprennent l'entretien des équipements et espaces publics (espaces verts, routes, assainissement, bâtiments publics, etc.), ainsi que la logistique des manifestations et interventions exceptionnelles (festivités, viabilité hivernale, inondations, etc.). Nous soutenons également les communes dans leurs projets de développement (crèches, équipements culturels, aménagement urbain, tourisme, soutien à l'économie locale, etc.).

En rejoignant la CCLLA, vous contribuez à un service public de proximité, auprès des habitants et des communes, au sein d'une collectivité à taille humaine engagée pour un territoire durable et des missions utiles au quotidien.

➤ Votre service

Vous évoluez au sein des services techniques du secteur 1, en charge de l'entretien quotidien des 4 communes du secteur : St-Georges-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, St-Germain-des-Prés, La Possonnière. Plus précisément, vous évoluez au service espaces verts, composé d'une dizaine d'agents. A titre d'information, les services techniques du secteur 1 comptent plus d'une vingtaine d'agents, tous services techniques confondus (espaces verts, proximité-bâtiments).

MISSIONS

Sous l'encadrement de votre chef d'équipe, et suivant les besoins des communes, vous réalisez des missions variées. Vous intervenez sur le domaine public : parcs et jardins, espaces naturels, espaces verts associés aux bâtiments et espaces publics.

• Espaces verts :

- Entretien courant des espaces verts :
 - o Tonte (pelouses et prairies). Vous pourrez être amené(e) à réaliser des « grandes tontes » au moyen d'une tondeuse autoportée.
 - o Taille, élagage, abattage, broyage,
 - o Débroussaillage, désherbage, balayage, etc.
 - o Bêchage, plantation, arrosage, paillage,
- Création et entretien de massifs floraux (vivaces, arbustes, etc.).
- Entretien de terrains de sports, de cimetières, d'aires de jeux.
- Entretien de machines, outils, véhicules, locaux.

• Activités ponctuelles :

- Renfort auprès des autres services du secteur (manifestations festives communales, viabilité hivernale, illuminations de Noël, désherbage de voirie, etc.).

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : St-Georges-sur-Loire (centre des services techniques).
- **Temps de travail** : 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
 - « Hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 16h30 ;
 - « Estivale » : régime de 39h, avec horaires de 7h45 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi, et 7h30 à 16h30 les mercredi.
- **Astreintes** : possibles (à raison d'une semaine environ tous les deux mois, en alternance avec les collègues).
- **Contraintes d'exercice** : travail en extérieur (aléas climatiques), manutention et port de charges fréquents, positions courbées et penchées prolongées.
- **Interlocuteurs** : élus, usagers, entreprises, etc.
- **Engins & équipements utilisés** : équipements manuels (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, débroussailleuse, etc.) et engins (tondeuse autoportée, mini-pelle, camion, etc.).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Pourquoi nous rejoindre ?

Ce poste vous offre l'opportunité de prendre soin des espaces verts et du cadre de vie des habitants au quotidien. Vous participez à l'entretien des parcs, jardins, terrains de sport et espaces naturels, tout en intervenant ponctuellement sur des missions exceptionnelles ou lors d'événements locaux. Vous intégrez une équipe spécialisée, équipée de matériels adaptés, et développez vos compétences dans un métier polyvalent, concret et pleinement ancré dans le service public de proximité.

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Annuelle : CIA (suivant la manière de servir – sous conditions).
 - Prime mobilité durable (si covoiturage, vélo – sous conditions).
- **Avantages** :
 - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
 - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité.
 - Mutuelle : la collectivité participe au financement de votre mutuelle, si vous disposez d'un contrat labellisé.
 - EPI (équipements protection individuelle) : fournis.
- **Perspectives d'évolutions** :
 - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement et préparation concours (catalogue sur cnfpt.fr).
 - Dans notre structure (possibilités) : mutation en interne dans un autre service (propreté, bâtiments, voirie, etc.) et/ou dans un autre secteur (4 autres secteurs au sein de la CCLLA), poste d'encadrement (sous réserve de poste disponible).

PROFIL ET QUALIFICATIONS

Profil :

- BEP/CAP ou BAC Pro dans le domaine des espaces verts ou équivalent. A défaut, expérience souhaitée dans le domaine.
- Permis de conduire B obligatoire. Seraient un + : permis C (poids-lourds), permis BE (remorque), CACES nacelle et/ou engins de chantier (minipelle), grimpeur-élagueur.
- Expérience souhaitée dans la conduite d'engins autoportés.

Connaissances :

- Connaissance des végétaux (annuelles, bisannuelles, vivaces, arbres et arbustes).
- Techniques de taille (arbustes, haies, etc.).
- Serait un + : connaissances en matière de gestion différenciée.

Savoir-faire :

- Rigueur (respect des consignes, travail appliqué).
- Sens de l'organisation et des responsabilités (réactivité, préparation de ses chantiers, ses outils, etc.).
- Sensibilité esthétique dans les compositions végétales et les rendus paysagers.
- Maniement et entretien du petit matériel, notamment à moteur (graissage, affûtage, etc.).

Savoir-être :

- Capacité à travailler en autonomie et, principalement, en équipe.
- Esprit d'initiative, savoir rendre compte.
- Sens du service public, exemplarité (travail sur la voie publique, diplomatie avec les usagers).

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation + copie de votre dernier arrêté (pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous nous adressez votre candidature.
2. Notre chargé(e) de recrutement vous contactera à la fin de l'appel à candidatures (si votre candidature est présélectionnée).
3. Un entretien avec le jury prévu le **mardi 7 avril, après-midi**.

PS : nous ne délivrons pas de réponse avant cette date. Pour toute question, en attendant, vous pouvez contacter le contact administratif suivant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Audiau, responsable service espaces verts secteur 1, 06.31.79.22.70

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

Vous souhaitez en savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rapport d'activité](#) (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.